

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4120 - Mardi 10 Mai 2022 - Prix : 200 Fc

REMANIEMENT MINISTÉRIEL :

Une partie de chaises musicales

Président de l'Union

Moroni, le 09 MAI 2022

DECRET N° 22 - 038/ PR

Relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores


LE PRESIDENT DE L'UNION

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018, notamment en son article 60;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés Ministres :

- 1.1. **Monsieur BIANRIFI THARMIDHI**,
Ministre des Transports Maritimes et Aériens.
- 1.2. **Monsieur HOUMED M'SAIDIE**,
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, Porte-parole du Gouvernement.
- 1.3. **Madame LOUB YACOUT ZAIDOU**,
Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.
- 1.4. **Monsieur DHOIHIR DHOULKAMAL**,
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé de la Diaspora et de la Francophonie.
- 1.5. **Monsieur DJAE AHAMADA CHANFI**,
Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques et de la Fonction Publique, Chargé des Droits de l'Homme, de la Transparence et des Administrations Publiques.
- 1.6. **Monsieur MZE ABDU MOHAMED CHANFIU**,
Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire.
- 1.7. **Monsieur AHMED ALI BAZI**,
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, des Investissements, Chargé de l'Intégration Economique.



SOCIÉTÉ

**Le mot d'ordre de
grève des enseignants
a été bien suivi**

LIRE PAGE 3

PROCÈS PÉNAL DE LA YEMENIA À PARIS :

**Trois questions
à Me Bahassani Ahmed**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Mai 2022**

Lever du soleil:

06h 14mn

Coucher du soleil:

11h 57mn

Fadjr : **05h 03mn**

Dhouhr : **12h 08mn**

Ansr : **15h 08mn**

Maghrib : **17h 56mn**

Incha : **19h 10mn**



ASSISES INTERNATIONALES DU TOURISME RESPONSABLE ET DURABLE

Faire découvrir au monde la beauté de la destination Comores

Ce matin au Palais du peuple s'ouvre les « 8ème Assises Internationales du Tourisme Responsable et Durable » sous l'égide du chef de l'État Azali Assoumani avec comme maître des cérémonies Houmed Msaidié le ministre du tourisme.

Du 10 au 11 Mai 2022, les participants auront à débattre sur les thèmes généraux suivants : Réflexion sur le devenir du tourisme comorien, sensibilisation des acteurs publics et privés de la chaîne touristique et organisation d'un eductour pour la promotion de la destination Comores. Dans le livret de présentation de cet événement le chef de l'État a déclaré que : « c'est une fierté pour les Comores d'abriter les 8e assises internationales du tourisme responsable et durable. Le tourisme revêt un rôle central dans l'avenir de notre pays : il permettra une croissance économique inclusive à travers les stratégies à moyens et longs termes mise en œuvre pour que les Comores deviennent un pays émergent à l'horizon 2030 ».

Pour le ministre Msaidié, « ces assises seront également l'occasion de lancer la Destination Comores, plébiscitée par les acteurs du secteur ; d'identifier les investissements prioritaires pour des "Victoires rapi-



Arrivée des délégations à Moroni pour les 8e Assises du tourisme Responsable et Durable.

des" et de positionnement les Comores comme destination écotouristique dans l'ouest de l'Océan Indien ». Quant au président de l'ONG Tourisme sans Frontières Marc Dumoulin « Il s'agit d'une ressource essentielle pour le développement de tous les secteurs, au bénéfice des populations locales à travers l'emploi, la formation et les

retombées économiques.

Cette ONG créée par des professionnels du tourisme en 2005 apporte un appui technique à l'événement. Elle intervient à la demande de bailleurs internationaux tels que la Banque Mondiale, la Fondation STEP (OMT), l'Union Européenne et de Ministères, de Régions, de Collectivités, mais aussi d'entrepri-

ses privées sensibilisées au tourisme responsable, pour accompagner techniquement des projets de développement ou d'aménagement touristique de territoires. Cette organisation se dit, « consciente des réalités par son expérience de terrain vise en premier lieu à travers la tenue de ces Assises internationales à connecter la thématique des Assises

avec les réalités touristiques de la Région ou du Pays qui accueille l'événement ».

Pour rappel, les études réalisées ces derniers temps ont mis en relief la pertinence de privilégier l'écotourisme, le tourisme durable et responsable. Il s'agit notamment de la Stratégie Nationale de Tourisme élaborée en 2018 pour une période de quinze ans, son Plan d'Aménagement et de Développement Touristique ainsi qu'un Plan d'Action Prioritaires sur cinq ans. Ce dispositif met l'accent sur la promotion des atouts des sites touristiques, leur valorisation et leur préservation. Également, une stratégie de marketing et une étude de faisabilité sur l'écotourisme.

Parmi les résultats attendus de ces assises sont que : la participation des acteurs dans les thématiques est effective et rentable, les décideurs publics et les forces de développement touristique sont sensibilisés sur les retombées d'un tourisme durable, la stratégie de la marque Comores est communiquée, les investisseurs potentiels se sont positionnés et l'image et la notoriété du pays sont améliorées. Tout un programme, promoteur cela va de soi.

Mmagaza

ENTREPRENARIAT

Un sommet mondial des femmes d'expertise à Moroni du 10 au 14 mai

Pour la première fois, les Comores vont organiser le sommet mondial des femmes d'expertise du 10 au 14 mai au Palais du peuple. 22 femmes de Mohéli, 22 d'Anjouan et 26 de Ngazidja seront retenues pour être formées afin d'améliorer l'expertise surtout sur la digitalisation devenue indispensable dans le monde d'aujourd'hui.

C'était au cours d'une conférence de presse tenue samedi 7 mai dernier que l'annonce a été faite par Solange Abanda, la présidente de femmes d'expertise et Asna Said Allaoui présidente de femmes d'expertise des îles Comores et de l'association « Femmes pilier de développement des îles Comores ». Ce sommet

mondial des femmes d'expertise consiste à contribuer au développement de la femme en matière d'expertise. Cela permettra aux parties prenantes d'échanger et se concerter sur pas mal de sujets pertinents qui à l'endroit de la femme d'expertise. « Devenir une femme experte pour réussir son entreprise », sera le thème choisi pour ce sommet.

« Les Comores font partie du

continent africain. Chaque pays a besoin de l'autre pour le bien de notre Afrique. On a constaté que les femmes africaines notamment les comoriennes ont des ambitions. Surtout un esprit d'équipe, elles cherchent à faire beaucoup de choses malgré leurs moyens. Cela dit, il faut les soutenir par toutes formes de soutien. Que ce soit, sur le plan financier, ou en matière de formation, pour y arriver et être capable de réussir dans son entreprise. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'organiser le sommet mondial des femmes d'expertise à Moroni », déclare Solange Abanda, la présidente de la plate-forme « Femmes d'expertise ».

Toutefois, elle a précisé qu'elles

espèrent arriver à les soutenir afin qu'elles soient à leur tour capables de s'en sortir et réussir. « Après le sommet, il y aura une formation de six mois, pour ces femmes. De préférence, nous aimerions prendre celles qui ont déjà des bases ou qui comprennent un peu le système numérique. Car le monde d'aujourd'hui fonctionne par la digitalisation. Mais, on verra bien cet aspect tout au long du déroulement du sommet », indique à son tour Asna Said Allaoui présidente de Femmes d'expertise des îles Comores et de l'association Femmes pilier de développement des îles Comores.

Nassuf Ben Amad



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssef
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

REMANIEMENT MINISTÉRIEL :

Une partie de chaises musicales

Le fait le plus marquant de ce remaniement technique concerne Kamalidini Souef qui est débarqué des Fiances pour poser ses valises aux Télécommunications.

Le chef de l'État Azali Assoumani a procédé, hier lundi 9 mai, à un remaniement de son gouvernement. Un événement tant attendu depuis le Dialogue national tenu à Moroni du 28 février au 22 mars derniers. Aucun nouveau visage au sein de l'équipe gouvernementale. Azali a repris les mêmes personnages à qui,

pour certains, il a confié d'autres fauteuils. C'est le cas par exemple de Kamalidini Souef. Ce désormais ex-argentier de l'État déménage de la place de l'Indépendance pour poser ses valises à Hamramba où il doit s'occuper, dorénavant, des Télécommunications mais aussi de l'Économie numérique en remplacement de Bianrifi Tarmidhi. Personnage clivant, M. Souef se fait remplacer par l'ex-ministre de l'Économie Mze Abdou Mohamed Chafiou, un technocrate réputé.

Le ministre premier Bianrifi Tarmidhi est quant à lui devenu le

nouveau patron des Transports en remplacement d'Ahmed Bazi, devenu ministre de l'Économie. Il hérite d'un dossier brulant : l'affaire AB Aviation dont un avion s'est crashé en mer le 26 février dernier à Mohéli, avec 12 passagers de nationalité comorienne et 2 membres d'équipage de nationalité tanzanienne. Djaffar Salim est devenu ministre des Sports à la place de Takiddine Youssouf qui l'a remplacé à l'Éducation. Très connu dans le milieu sportif notamment le football, Djaffar Salim est décrit comme « le bon responsable au bon

poste » par un journaliste sportif de la place.

Le remaniement ne concerne pas que le gouvernement. Le chef de l'État Azali Assoumani a en aussi remplacé son directeur de cabinet Daniel Ali Bandar et le secrétaire général du gouvernement Oumara Mgomori. Chacun succède à l'autre. Si le côté technique de M. Bandar est reconnu, c'est son côté politique qui est remis en cause à un moment où le chef de l'État et son équipe se projettent aux élections de 2024 où il est très probable qu'Azali Assoumani rempile à nou-

veau. Contrairement à M. Bandar, Oumara Mgomori a quelques atouts à faire valoir : sa position de premier rang au sein du parti au pouvoir la CRC dont il est membre fondateur, et son influence (ou du moins ce qu'il en reste) dans sa région de Mitsamiouli où il fut un moment l'homme qui faisait la pluie et le beau temps quand il était directeur général de Comores Telecom.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Le mot d'ordre de grève des enseignants a été bien suivi

Après de multiples rencontres, suite à la note en conseil des Ministres qui a renvoyé les travaux de la commission ad-hoc, un préavis de grève a été lancé pour le 6 mai dernier mais l'intersyndicale a décidé finalement de partir en grève dès hier lundi 9 mai. Le mot d'ordre a été relativement bien suivi sur l'ensemble du territoire. Certains enseignants et quelques élèves se sont présentés sur les établissements mais les cours n'ont pas eu lieu comme il se doit.

Les sections régionales de l'intersyndicale de Ndzouani, Mwali et Ngazidja se sont concertés le samedi dernier sur la conduite à tenir suite au refus des autorités de l'État d'appliquer la nouvelle grille indiciaire aux enseignants du primaire et

du secondaire. Après plusieurs options sur la table, celle retenue en dernier lieu est de partir en grève dès le lundi 9 mai. Joint au téléphone, le secrétaire général du syndicat régional à Mohéli précise que les enseignants doivent se présenter sur leurs lieux de travail sans enseigner. Chose faite dans presque tous les établissements publics du territoire national, à quelques exceptions près. « Et les bulletins ne seront pas remplis jusqu'à nouvel ordre » a-t-il ajouté.

Pour rappel, sur une note n°22-01/IE/SG datant du 14 avril dernier, l'intersyndicale de l'éducation avait prévu d'entamer une grève illimitée dès le vendredi 6 mai suite à la décision inattendue du conseil de ministres du 13 avril dernier et qui a renvoyé les travaux de la commission technique conjointe ad-hoc. L'intersyndicale de l'éducation se dit



Des enseignants de Mohéli.

décue et inquiète de cette décision. « Pas de remplissage des bulletins et des conseils de classe ni une reprise des cours après les vacances » peut-on lire dans ce communiqué. Cependant, les portes de la négociation, selon le syndicat ne sont pas fermées. C'est alors que le délégué à

la défense Youssoufa Mohamed Ali viendra clarifier sans mâcher ses mots, que le gouvernement ne peut pas appliquer cette nouvelle grille telle qu'elle est. Et la guerre d'Ukraine fait partie des raisons avancées par Belou.

Une autre rencontre a été tenue

le jeudi 5 mai entre les syndicalistes et les autorités et avait comme objectif d'informer le Ministère de l'éducation et le délégué à la défense de la réponse issue de la base du syndicale. « Ces autorités sans mot dire, ont pris congé de nous » a fait remarquer un syndicaliste. « Notre grille indiciaire n'a pas changé depuis plus de 20 ans. Le salaire est censé augmenter tous les 2 ans ce qui n'est pas le cas. Maintenant les professeurs ont faim et ne peuvent plus exercer leur métier dans cette situation » regrette Mohamed Harouna, le secrétaire général au niveau régional de l'intersyndicale de l'éducation à Mohéli. Ce syndicaliste estime qu'ils ont été trahis par les autorités gouvernementales.

Riwad

Le procès pénal de la compagnie aérienne Yemenia s'est ouvert hier lundi à Paris jusqu'au 2 juin. Un Airbus de la compagnie yéménite s'est crashé en mer en juin 2009 aux Comores avec 153 personnes, dont une seule survivante, Bahia Bakari, 12 ans à l'époque. L'enjeu de ce nouveau procès consistera à établir les responsabilités entre la compagnie Yemenia, le pilote ainsi que le constructeur qu'est Airbus. La Gazette s'est rapprochée de Bahassani Ahmed, avocat au barreau de Moroni qui a eu à défendre les intérêts de plusieurs des familles des victimes.

Question : Le procès pénal de la Yemenia s'ouvre ce lundi (hier, Ndlr) à Paris. Quels sont les faits pour lesquels les mis en cause sont jugés ?

Bahassani Ahmed : La compagnie Yemenia est poursuivie devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir involontairement causé la mort de personnes de nationalité française dans la nuit du 29 au 30 juin 2008, entre Sanaa et Moroni, par maladresse, imprudence, inattention, négligence notamment, en maintenant les vols de nuits à desti-

PROCÈS PÉNAL DE LA YEMENIA À PARIS :

Trois questions à Me Bahassani Ahmed

nation de Moroni en dépit de d'un dysfonctionnement des feux de l'aéroport de Hahaya dont elle avait connaissance et en ne dispensant pas à ses pilotes une formation suffisante. Je rappelle qu'une incapacité

totale de travail supérieur à 3 mois a été établie sur la personne de Mme Bahia Bakari, passagère du vol Yemenia (et seule survivante). En résumé la Yemenia est poursuivie pour homicide et blessures involon-

taires. C'est un procès pénal qui aurait pu avoir lieu aux Comores puisque la même information judiciaire a été ouverte ici. Mais la justice comorienne a laissé tomber l'enquête.

Question : Vous avez été avocat de plusieurs familles dans cette affaire. Avez-vous constaté des manœuvres visant à protéger certaines parties impliquées dans l'accident ?

Bahassani Ahmed : Je pense que d'autres parties devraient être dans le banc des accusés. La société de maintenance de l'avion, une société de Singapour Sia Engineering Company. Ce dernier a refusé de donner aux enquêteurs les documents techniques de la maintenance en ligne. Le bailleur, la société ILFC a refusé de fournir aux enquêteurs des informations sur l'état de l'avion. La société Airbus ne faisait pas selon les enquêteurs le suivi nécessaire. Certains avaient même soumis l'hypothèse de défaut

de fabrication. Ces trois sociétés ont malheureusement pu échapper au procès

Question : Des familles sont récemment indemnisées. Peuvent-elles espérer autre chose à l'issue du procès pénal de Paris ou ce volet-là est clos ?

Bahassani Ahmed : Ce procès ne va pas, en principe, statuer sur les indemnisations puisque le tribunal civil a déjà statué sur cela. Le principe du paiement est acquis mais beaucoup de familles n'ont pas encore reçu la totalité des indemnisations. Si les trois sociétés citées étaient aussi inculpées, les familles auraient pu obtenir le paiement par ces sociétés des indemnisations conséquentes. Mais les enjeux industriels sont très importants...

Propos recueillis par Andjouza Abouheir



Me Bahassane Ahmed

SANTÉ ET REPRODUCTION :

Ichata Hassani, une vaillante sage-femme

Engagée, vaillante, Ichata Hassani est une sage-femme « donneuse de vie » depuis plus de 13 ans au service du CHN El Maarouf. Mère de 4 enfants, elle donne son amour à cette noble profession qu'elle porte bien. Parce que chaque naissance est une réussite. Les sages-femmes de la jouissance et de mérite.

C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Ichata Hassani, jeune maman de 4 enfants, est une sage-femme engagée dans son travail. Chevronnée depuis 13 ans de service au CHN El-marouf, elle gagne le respect de ses collègues et de ses supérieurs hiérarchiques. A l'occasion de la journée de la sage-femme, elle estime que cette journée est très importante car elle vient marquer le métier. « C'est tout simplement une reconnaissance et une fierté. La thématique est 100 ans de progrès. Pour nous chaque année, il y a de la nouveauté et le

métier est en progression. Aux Comores, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été consentis, le taux de mortalité maternelle et infantile a diminué grâce aux campagnes de sensibilisation qui sont faites dans les villages. Bien évidemment, nous sommes encore au rendez-vous mais il il reste encore beaucoup à faire », souligne-t-elle.

Comme le métier l'exige, les sages-femmes doivent prendre soin des femmes enceintes durant les neuf mois de grossesse jusqu'à l'accouchement que ce soit sur les soins prénatals, dans la planification familiale en leur offrant des services de bien être voire même dans les situations d'urgence. Aux Comores, certes le plateau n'est pas avancé comme dans les autres pays mais ces vaillantes femmes font avec les moyens disponibles pour les besoins de la population. « Certes il y a des choses qu'on aimerait avoir mais nous avons une plateforme appropriée et nous faisons avec les

moyens de bord. Le pays a les moyens de prendre en charge les femmes enceintes pour leur assurer un accouchement normal en toute sécurité. Pour la césarienne, nous avons un bloc opératoire qui répond aux normes. Bien sûr on suggère que la plate-forme soit encore bien équipée », rassure ce major de salle d'accouchement au CHN El Maarouf.

Trésorière nationale de l'association du bien-être de la femme et de l'enfant (Ascobef), cette mère de 4 enfants manie vie familiale et vie professionnelle. « Rien n'est facile, j'ai eu la chance de trouver un mari qui comprend mon travail et me soutient beaucoup. J'ai pris l'engagement de dédier mon savoir et ma vie pour la santé de la mère et de l'enfant. Pour l'Ascobef, je ne suis pas salariée, c'est une association dont je suis membre de la gouvernance et nous sommes sollicités en cas de besoin. Je dois donner ma petite pierre sur ce chantier, qui est la santé



Ichata Hassane sage-femme.

de reproduction », avance-t-elle.

C'est l'occasion pour cette dernière d'inviter les femmes à consulter. « Il y a des ressources humaines disponibles, contrairement aux années précédentes. Aujourd'hui les sages-femmes sont nombreuses. Nous sommes là pour répondre aux besoins de la population. Il y a beau-

coup de structures de santé. Il y a des services de consultation, de planification donc nous devons faire confiance à ces sages-femmes pour notre bien être à tous. Nous sommes là pour les écouter », conclut-elle.

Andjouza Abouheir

CONFÉRENCES DU CNDRS

Vie et œuvre de l'ancien grand Cadi Said Mohamed Al-Djelani

Dans le cadre des causeries religieuses organisées par le CNDRS durant le mois de ramadan, une conférence débat a été entièrement consacrée à la vie et à l'œuvre du grand Cadi Said Mohamed Ahmed Al-Djelani, au centre national de documentation et de recherche scientifique le 27 avril dernier. L'anthropologue Said Abdourahman Wadjih Ben Said Abdourahman, fils de l'ancien Mufti Saïd Mohamed Abdourahman, et le prédicateur Said Mohamed Abdou-Soimadou étaient les deux animateurs de cette

causerie.

Avant la prise de parole de ceux deux conférenciers, le modérateur Mohamed Outhaman, responsable du service arabe au Cndrs a tenu à introduire le thème en définissant la personnalité de Said Mohamed Ahmed Al-Djelani. En un mot, ce grand Cadi « fut un disciple, le premier élève et fidèle confident de l'ancien Mufti de la république Saïd Mohamed Abdourahman », atteste le modérateur. Et lui d'ajouter « Al-Djelani a toujours veillé qu'aucun acte n'enta-

che le personnage de celui qu'il considérait toujours comme son père spirituel ». Il fut un moment où la rediffusion de la traduction du Coran par l'ancien Mufti Saïd Mohamed Abdourahman a failli être interrompue sur les ondes de la radio nationale. Selon Mohamed Outhman, il a fallu que Al-Djelani intervienne lui-même pour stopper le plan et permettre la poursuite de cette traduction à l'ouverture et la fermeture de la station. Said Mohamed Al-Djelani est un descendant de M'beni et Ntsoudjini né à Moroni.

« La manière dont Said

Mohamed Al-Djelani était un proche aller avec mon père, moi et ma famille nous ne le prenons en tant que prédicateur. Plutôt, nous le considérons comme un proche parent, oncle, ou et grand frère. Il était présent en toutes circonstances, physiquement, moralement ou financièrement », atteste Said Abdourahman Wadjih Ben Said Abdourahman fils de l'ancien Mufti. Cet anthropologue témoigne que Al-Djelani avait non seulement une belle voix mais aussi une belle écriture. Ses poésies, ses kassudats dans les différentes confréries, sa voix faisait vibrer l'assistance.

Au cours de cette Conférence, les participants ont pu écouter avec émerveillement quelques unes de ses prises de parole. Quant au 2eme conférencier Said Mohamed Abdou-Soimadou, il a exposé toute la biographie de l'ancien grand Cadi avant de dresser un bilan de l'action positive de ce dernier en termes de réformes et de réorganisation par rapport à la confrérie Qadiriyya dont il était un fervent adepte. D'après lui Al-Djelani est issu de la famille Djamililayl. Il avait épousé 4 femmes.

Ibnou M. Abdou

ECONOMIE BLEUE

Vers une transition juste de l'économie bleue et la création d'emplois décentés dans le pays

Pour aller vers la création d'emplois décentés et accompagner les moyennes et petites entreprises dans le développement de l'économie bleue, le ministère de l'emploi en partenariat avec le Modec, la CTC et l'OIT a organisé un atelier pour présenter et valider les paramètres et le rapport permettant au pays de procéder à une transition juste vers l'économie bleue.

Une analyse rapide des liens entre le climat, l'environnement et l'emploi décent pour une action de transition juste vers une économie bleue au niveau territorial est nécessaire. Cette dernière a été organisée par des agents du mouvement des entreprises comoriennes (Modec), de la confé-

dération de travailleurs et travailleuses comoriennes, des spécialistes de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour discuter et dégager les pistes à suivre pour permettre une transition juste dans le pays. Lors de cet échange, Faysoil Ibrahim un spécialiste en

économie bleue de l'OIT a exposé les paramètres importants pour une transition juste et les activités liées à l'emploi vert.

« Déjà pour parler de l'emploi vert il faut que l'emploi soit décent, dit-il. Le terme emploi vert peut avoir des définitions universelles

mais pour l'OIT, il s'agit des activités concentrées sur la production et les services écologiques ». Dans son exposé, le spécialiste de l'OIT a poursuivi qu'un emploi peut être décent soit par « le produit » soit par le « procédé ». Pour « le produit » c'est-à-dire les moyens utilisés sont pratiquement un danger pour le système écologique mais le produit est décent tandis que pour « le procédé », les activités dirigées protègent l'environnement. A l'exemple de la société de fabrication des moteurs diésels qui assurent à mieux le salaire et la santé des employés. Mais qui produit des moteurs polluants l'environnement. Donc le produit n'est pas décent.

Le spécialiste de l'OIT a également précisé que pour une « transition juste vers l'économie bleue »

cela nécessite un dialogue social non « biaisé ». Un dialogue dont les acteurs impliqués, le gouvernement et les entreprises vont parler pour des réalités précises sur la démarche à suivre pour la création de l'emploi décent. « Et c'est ce que je vois à travers les agents autour de la table », précise-t-il. Le succès de l'emploi décent tend à réduire les risques et les dangers des activités pour les hommes et pour l'environnement. De son côté, le ministre de l'emploi a expliqué que le projet répond à une préoccupation régionale et il s'inscrit « dans le plan émergent dans le domaine de la pêche ».

Kamal Gamal



SOCIÉTÉ

10 associations villageoises ont signé des conventions avec le PNM

Jeudi 05 mai dernier s'est tenue, dans les locaux du CRDE (centre rural de développement économique) de Fomboni, la première cérémonie de signature des conventions de financement des projets communautaires subventionnés par le Parc National de Mohéli, à travers l'AFD au profit de 10 associations villageoises de l'île de Mohéli.

C'est en présence du maire de Fomboni, des représentants des Mairies de Djando, de Mwalimdjini et de Moimbassa, que le PNM (parc nationale de Mohéli) et 5 des associations bénéficiaires des projets ont procédé à la signature des conventions de financement. Cette cérémonie marque en même temps de façon officielle le lancement de ces projets communautaires.

« La subvention de ces projets est pour le Parc, une stratégie de promotion de sa politique de cogestion et de la gouvernance environne-



Signature d'accord avec 10 association communautiare.

mentale locale. C'est donc un moyen efficace pour le PNM d'être en harmonie avec sa propre philosophie et de mieux viser ses deux principaux objectifs, à savoir la conservation de la biodiversité et l'accompagnement des initiatives communautaires en vue d'améliorer les

conditions de vie de la population locale » explique Cheikidine Said, le chargé de communication et de l'éducation environnementale du parc.

Ce vendredi 06 mai, c'était le tour des associations de la région de Mledjelé ayant bénéficié de ces projets communautaires de signer, à

Ouallah-II, ces conventions en présence de la mairie de Mledjelé et celle de Moimbao. Pour rappel, au total 32 associations communautaires avaient postulé sur des projets environnementaux. Mais 10 associations seulement ont été retenues pour recevoir chacune 4 millions

250 milles francs comoriens.

Il s'agit de l'ADSEI d'Itsamia, pour la protection des tortues marines, une association des femmes productrices de Mohéli, l'association des jeunes de Bangoma ainsi que celle du quartier Colas à Fomboni pour le reboisement de la rivière de Dewa et Msutruni. Deux associations communautaires de Miringoni dont l'une pour la réhabilitation des bungalows et l'autre pour la gestion des déchets dans ce village ont signé. L'association des jeunes de Hoani, quant à elle, a opté pour le reboisement de la rivière qui traverse la localité. L'association de Ouallah-Mirereni pour la protection de la Roussette de Livingstone ainsi que la fabrication du Rafia. L'association des jeunes de Ouallah-II pour l'élevage des bovins. Les femmes cultivatrices de la rizière de Ndrondroni ont misé pour l'achat d'une décortiqueuse.

Riwad

CONFLIT ENTRE MUTSAMUDU ET OUANI

La réconciliation est scellée entre jeunes des deux camps

Depuis trois ans, suite à un match de basketball, un conflit avait éclaté entre Mutsamudu et Ouani. Les derniers jours de ramadan, l'affaire laissait augurer une autre ampleur. Le Ministre de l'éducation nationale, Djanfar Salim Allaoui n'a pas tardé à lancer la machine et les deux localités ont pu réconcilier leurs enfants samedi dernier dans un lieu privé à Ouani. Près de 100 personnes ont répondu présents dont les jeunes concer-

nés. **"N**ous sommes tous gagnants, puisque les deux localités sont cousines en grande majorité », lance d'emblée Djaanfar Salim Allaoui, l'initiateur de cette démarche de réconciliation, lors d'une réunion tenue jeudi dernier à Ouani pour planifier la rencontre entre ces jeunes afin de hisser le drapeau blanc. Samedi dernier, les Maires de Ouani, Mutsamudu et Mirontsy ainsi que le député de la

circonscription de Ouani et plusieurs notables ont assisté. Les jeunes ont laissé éclater leur immense joie. Une histoire qui date de trois ans prend ainsi fin par la dynamique positive de toutes les parties. « Ma grande fierté est la reconnaissance des erreurs pour les deux camps », reconnaît Ali Chaehoi (Ansené). Sidi Bacar et Zarouki Bouchrane respectivement Maires de Ouani, Mirontsy et Mutsamudu ont partagé ces propos en félicitant les jeunes et en les

interpellant contre toute reprise des hostilités.

Un jeune de Mutsamudu et un autre de Ouani ont à tour de rôle, pris la parole. Ils ont commencé par demander pardon. « Nos parents, nous vous demandons pardons et nous reconnaissons nos torts. Nous avons pardonné nos frères », disent-ils en résumé avant de se serrer la main et laisser exploser leur joie en programmant sur place un pique-nique pour rendre hommage à l'initiateur de ce

processus et tous les acteurs impliqués.

Le Maire de Mutsamudu a prévu à son tour un concert de réconciliation au stade de Missiri pour les deux groupes frères. En présence de la gendarmerie, ces jeunes se sont mis d'accord sur le serment collectif que celui qui commettra une faute, ce sera son affaire personnelle devant la justice.

Nabil Jaffar

VACCIN PFIZER :

90.000 doses supplémentaires pour Ngazidja et Anjouan

Les Comores ont réceptionné dimanche 08 mai dernier un complément du vaccin Pfizer, de 90.000 doses dont 3240 pour Ngazidja et 87660 pour Ndzhouani. Cet appui dédié aux adolescents âgés de 12 à 17 ans vient en renfort pour permettre d'atteindre l'objectif de la population cible.

Le pays a reçu un complément du vaccin Pfizer dimanche 08 mai dernier. Cette donation américaine s'inscrit dans les efforts coordonnés du Système des Nations Unies et de la facilité Covax à travers l'Unicef et l'OMS à accompagner le pays dans une réponse vaccinale sûre, adaptée au contexte comorien et alignée aux standards internationaux en matière de vaccination des adolescents. Il s'agit d'un complément de 90.000 doses dont 3240 pour Ngazidja et 87660 pour Ndzhouani. Présent, Said Ali Mbae, le chargé de la santé au niveau de l'Unicef a expliqué que ce

n'est pas la première fois que le pays reçoit ce type de vaccin. « Nous avons déjà reçu une quantité importante le 03 avril dernier soit un lot de 108.810 doses pour Ngazidja. Le deuxième arrivage est aussi acheminé à Anjouan et à Mohéli. Il ne restait que des doses à compléter pour Ngazidja et à Anjouan, d'où la réception d'aujourd'hui », explique-t-il, avant d'appeler la population cible à répondre massivement à la vaccination et l'implication de tout un chacun pour que cette campagne se passe à la perfection.

Ce vaccin Pfizer est approuvé pour une utilisation chez les enfants, de sorte que les autorités sanitaires comoriennes seront désormais en mesure d'offrir un vaccin adapté aux enfants âgés de 12 à 17 ans, un groupe démographique qui n'était pas admissible à la vaccination avec les autres vaccins actuellement disponibles aux Comores. Pour mémoire, c'est au total 160.000 doses qui seront acheminées aux Comores ce

mois pour permettre de vacciner plus de 110.000 adolescents Comoriens et d'atteindre les 60% d'immunité collective contre la covid-19. Cette donation fait suite aux efforts de l'Unicef et de la Banque mondiale qui ont permis de fournir au ministère de la santé des ultra-congérateurs, nécessaires à la conservation des vaccins Pfizer à 80°C.

Pour rappel, ce don s'inscrit dans le cadre de l'effort mondial du gouvernement américain visant à accroître rapidement la couverture vaccinale, une initiative qui a permis de partager plus de 500 millions de doses de vaccins dans le monde, y compris avec les Comores. C'est un autre exemple de l'engagement du gouvernement américain à aider les Comores et d'autres nations africaines à atténuer les impacts sociaux et économiques dévastateurs de la pandémie et à reconstruire un monde mieux préparé pour l'avenir. En octobre 2021, les États-Unis ont



fourni une aide d'urgence de 200 000 dollars aux Comores dans le cadre du programme COVID-19, en partenariat avec l'OMS. Cette aide a soutenu la réponse du gouvernement des Comores au COVID-19 en formant des agents de santé, en fournissant des équipements de protection

individuelle, en développant la capacité de surveillance des maladies et en augmentant l'accès à l'oxygène salvateur pour les patients malades. La campagne de vaccination va débiter le 16 mai prochain.

Andjouza Abouheir

FOOTBALL, D1 NGAZIDJA

Reprise du championnat, gâchée par les intempéries

Ce dimanche s'est déroulé la reprise du championnat régional de Ngazidja de football. Pour ce retour à la compétition, plusieurs rencontres ont été programmées sur différentes pelouses de l'île. Et pour cette 16ème journée, la pluie est venue tout gâcher.



Reprise Championnat.

Toujours enligné dans les méandres du championnat, Ngaya club de Mde accueillait dans son stade US Ntsazeni dans l'espoir d'engranger des points pour espérer se sauver de la relégation. Un souci que le club venu du Mbude ne connaît guère. Toujours dans les 5 premières places depuis le début du championnat, il est assuré d'être parmi l'élite l'année prochaine. Pour cette rencontre au combien périlleuse pour le représentant du Bambao, la montagne semblait haute mais il a su rentrer dans le match jusqu'à mener au score avant l'interruption de la rencontre à cause des fortes intempéries dans la région centre.

Dans le Hambou, le match au sommet devait mettre aux prises deux promus Alize Fort à Djabal Club. Deux des plus grandes déceptions de la saison. Encore plus pour l'équipe d'Ikoni qui avait fait un recrutement XXL en début de saison et qui malheureusement n'a jamais donné les résultats escomptés sauf pour les 4 premières journées du

championnat où il faisait jeu égal avec les ténors (USZ et Volcan). Mieux, il les devançait. Classés respectivement 7ème et 8ème ils ne sont pas du tout sûrs de remplir pour une deuxième saison consécutive en première division. D'où l'importance de la rencontre aux yeux des deux formations, malheureusement là aussi les fortes pluies ont eu raison de la détermination des deux formations.

Le match de tous les superlatifs était certainement celui qui opposait les deux frères rivaux de la capitale. Jamais un derby n'aura suscité autant d'attente et d'espoir pour les deux formations phares du championnat. Séparés d'un point, les deux

équipes se livrent une bataille fratricide pour le titre de champion de Ngazidja. Le double champion des Comores (USZ) rêve d'inscrire un peu plus son nom dans la légende en soulevant un troisième trophée d'affilé au niveau régional, avant d'aller rééditer l'exploit au niveau national. Une tâche rendue compliquée par les verts d'Irungudjani qui veulent vaincre le signe indien, en remportant de nouveau le championnat. Après avoir décimé l'effectif de Bonbon Ndjema en début de saison et un début de championnat laborieux, les protégés de Chemir Kamoula ont retrouvé leur rythme de croisière qui se caractérise par un chassé-croisé en tête du champion-

nat avec l'Union Sportive de Zilimadju.

Le match de ce dimanche était considéré par beaucoup et à juste titre comme un tournant du championnat. Banni de la capitale pour le reste de la saison et pour la saison prochaine, Volcan club avait l'occasion de briller dans la capitale pour sa dernière sortie avant très longtemps. Malheureusement, les hommes de coach Nanou et ceux de Soumeit ont présenté un spectacle terne au stade de Moroni. A court de forme, les deux équipes ne se sont jamais montrées à la hauteur des attentes des nombreux spectateurs venus assister au derby de la capitale. Le manque d'inspiration des deux

équipes a finalement abouti à un score nul et vierge qui n'arrange pas les deux formations. Un peu moins Volcan club qui a un match de plus à jouer que son adversaire.

Dans le Mbadjini, FC Male solide 5ème accueillait le premier reléguable, Aventure Club de Wela ya Mitsamihuli qui n'a jamais pu trouver la formule pour redresser la barre depuis le début de la saison. Pour ce long déplacement, il avait l'occasion de susciter un peu d'espoir pour ses supporters afin d'éviter de prendre l'ascenseur de la descente, malheureusement les soucis semblent se confirmer pour Aventure qui est allé perdre 0 à 1 à Male. Pour le dernier match de la journée, Etoile des Comores de Nyumadzaha accueillait sur ses terres FC Hantsindzi solide troisième et de surcroît déjà rassuré de son maintien en première division. Si ses chances de remporter le championnat sont minces mais, mathématiquement possible. L'équipe de Mbwanku a montré tout au long de la saison une solidité à toute épreuve. C'est ce qui a manqué (solidité) à Etoile des Comores qui a longtemps végété dans les dernières places du classement avant de se ressaisir dans cette phase retour. La aussi, les fortes pluies dans le Bambao n'a pas permis la tenue de cette rencontre.

AS Badraoui

CIRCULATION ROUTIÈRE, BILAN D'APRÈS AÏD

Anjouan a enregistré 9 accidents, dont un mortel

Neuf accidents de la circulation sont enregistrés depuis le lundi 30 avril dernier. Un motard a rendu l'âme sur le coup et un blessé très grave a été admis aux urgences du CHR Hombo. «La brigade routière ne badine pas pour la sécurité routière, le contrôle est très étanche, mais les

motards passent derrière la plaque. Résultat : un mort et un blessé grave» regrette un homme en treillis.

Un jour avant l'Aïd, c'est-à-dire le lundi 30 avril dernier s'est produit à Tsembehou au nord de l'île d'Anjouan un acci-

dent mortel d'un jeune motard. La brigade routière persiste et signe, sur l'importance de la sécurité surtout chez les conducteurs d'engins motorisés bi-pneumatiques. «La sécurité est le bien-être de tous. On ne dérange personne, notre engagement est de protéger la population. Certaines personnes ne mesurent

pas les dégâts d'un accident de moto ou autre engin causé par excès de vitesse», avance l'adjudant-chef Mohamed Saïd, commandant de la brigade routière de la gendarmerie nationale.

Ce dernier ne lâche pas prise, les séances de sensibilisation dans la caserne, sur la route et partout où il

se trouve. Il supplie les conducteurs non porteurs de casque de les acheter s'ils n'en ont pas et de les porter s'ils en ont. «Les amendes ne sont pas la solution. Je vous en prie mes frères, se protéger est synonyme de protéger les autres et sachant que la prévention vitale en toute circonstance. Je ne cesserai de vous supplier chers frères et sœurs en insistant qu'une amende n'arrange personne, mais un mort chagrine tout le monde», lance-t-il.

Force est de rappeler qu'à l'hôpital de Hombo, le Docteur Ediamine, était à deux doigts de renifler des larmes face à cette inconscience juvénile qui ignore que Fekon ou Yamaha n'est pas responsable des accidents. «En moins de 10 jours, on a enregistré 9 accidents dont un mortel, un blessé grave et sept autres, c'est très alarmant et inconscient», dit-il. Notons que plus de deux cent motos ont été arrêtées et immobilisées à la gendarmerie de Mutsamudu pour non conformité administrative ou autre. Mais chez certains jeunes, le réveil reste toujours tardif.

Nabil Jaffar



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet de «développement des industries culturelles et créatives dans les pays membres de la COI et le Mozambique» financé par l'Agence Française de Développement, la COI recherche :

Un(e) Administratif(ve) et Financier(e) Assistant(e)

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

• Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commission-oceanindien.org – rubrique « Opportunités »

• Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **lundi 16 mai 2022 à 16h00 (heures de Maurice)**.